

Bordereau attestant l'exactitude des informations - SENS - 8903 - Documents comptables (B-S) -  
Dépôt le 22/10/2025 - 2784 - 2023 B 00274 - 977 504 109 - 13 HR

Désignation de l'entreprise <u>13 HR</u>			Néant <input type="checkbox"/> *																
Adresse de l'entreprise <u>17 RUE DES CHAUMES 89510 ETIGNY</u>																			
SIRET <table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"> <tr> <td>9</td><td>7</td><td>7</td><td>5</td><td>0</td><td>4</td><td>1</td><td>0</td><td>9</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>7</td> </tr> </table>						9	7	7	5	0	4	1	0	9	0	0	0	1	7
9	7	7	5	0	4	1	0	9	0	0	0	1	7						
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>18</u>			Durée de l'exercice précédent * <u>    </u>																
					Exercice N clos le <u>31/12/2024</u>														
<b>ACTIF</b>					Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3												
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012														
		Autres *	014		016														
	Immobilisations corporelles *		028		030														
	Immobilisations financières * (1)		040		042														
	Total I (5)		044		048														
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052													
		Marchandises *		060		062													
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066														
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068		070													
		Autres * (3)		072	649	074	649												
	Valeurs mobilières de placement		080		082														
	Disponibilités		084	85 136	086	85 136													
	Charges constatées d'avance *		092		094														
Total II		096	85 785	098	85 785														
Total général (I + II)					110	85 785	112	85 785											
<b>PASSIF</b>							Exercice N 1	NET											
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120	1 000													
	Écarts de réévaluation				124														
	Réserve légale				126														
	Réserves réglementées *				130														
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *			131		132													
	Report à nouveau				134														
	Résultat de l'exercice				136	(4 815)													
	Subventions d'investissement				137														
	Provisions réglementées				140														
Total I					142	(3 815)													
Provisions pour risques et charges					Total II	154													
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156														
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164														
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166	600													
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)			169		172													
	Comptes courants d'associés				173	89 000													
	Autres dettes				175														
	Produits constatés d'avance				174														
Total III					176	89 600													
Total général (I + II + III)					180	85 785													
RENVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195													
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182													
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184													

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise 13 HR		Formulaire déposé au titre de l'IR 018		Exercice clos le 31/12/2024		Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>A – RÉSULTAT COMPTABLE</b>									
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209				210	
	Production vendue	Biens	Services *	dont export et livraisons intracommunautaires	215			214	
					217			218	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222	
	Production immobilisée *							224	
	Subventions d'exploitations reçues							226	
Autres produits								230	267
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)								232	267
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)							234	
	Variation de stocks (marchandises) *							236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)							238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *							240	
	Autres charges externes *	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)						242	5 081
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243			244	
	Rémunérations du personnel *							250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)							252	
	Dotations aux amortissements *							254	
	dont amortissement du fonds de commerce								255
Dotations aux provisions							256		
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *			259			262		
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260					
Total des charges d'exploitation (II)								264	5 081
<b>1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)</b>								270	(4 815)
Produits financiers (III)		280				Charges financières (V)		294	
Produits exceptionnels (IV)								290	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			347			300		
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			348					
Impôt sur les bénéfices * (VII)								306	
<b>2 – BÉNÉFICES OU PERTES Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)</b>								310	(4 815)
<b>B – RÉSULTAT FISCAL</b>		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312		314	4 815
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles					318			
	Provisions non déductibles *					322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033-NOT-SD)					324			
	Divers *	dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248		330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997	
	Entreprises nouvelles (41 sexes)	986	ZFU-TE (44 octies A)	987				342	
				JEI (44 sexes A)	989				
	ZRI (44 terdecies)	127	ZRR (44 quidecies)	138					
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	France Ruralités Revitalisation (art. 44 quidecies A)	181					
	ZFANG 44 quaterdecies	345	Investissements et souscriptions (autre mer)	344					
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septies)	993					
	Créance due au report en arrière du déficit					346		350	
	Droit divers	Deduction exceptionnelle (Art. 39 decies)		655	Deduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)		643		
		Deduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)		645	Deduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)		647		
Deduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)		648	Deduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		641				
Deduction exceptionnelle (Art. 39 decies F)		990	Deduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)		649				
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTERIEURS</b>						Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	352	354	4 815
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356			
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat						360		
<b>RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS</b>						Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	370	372	4 815

③

**IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES**

DGFIP N° 2033-C-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise <u>13 HR</u>						Néant <input checked="" type="checkbox"/> *		
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
		ACTIF IMMOBILISÉ								
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480		482		484		486		
<b>TOTAL</b>		<b>490</b>		<b>492</b>		<b>494</b>		<b>496</b>		
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Fonds commercial		495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566		
<b>TOTAL</b>		<b>570</b>		<b>572</b>		<b>574</b>		<b>576</b>		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle	1		2		3		4		5	
	6		7		8		9		10	
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
					Court terme *		Long terme			
	①	②	③	④	⑤		19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧	
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
<b>TOTAL</b>	578	580	582	584	586	581	587	589		
	Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595	
<b>TOTAL</b>					596	585	597	599		

SAGE Experts-comptables Janvier 2025 - Etat préparatoire.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD  
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values



Formulaire obligatoire (article 302 septies  
A bis du Code général des impôts)

4

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS**

Désignation de l'entreprise <u>13 HR</u>						Néant <input type="checkbox"/> *		
<b>I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>								
<b>A NATURE DES PROVISIONS</b>		Montant au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607			
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616			
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636			
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646			
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656			
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666			
<b>TOTAL</b>		<b>680</b>	<b>682</b>	<b>684</b>	<b>686</b>			
<b>B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>				<b>C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b> (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
	Dotations		Reprises					
Fonds commercial	681	683						
Autres immobilisations incorporelles	700	705						
Terrains	710	715						
Constructions	720	725						
Inst techniques mat. et outillage	730	735						
Inst générales, agencements amén div	740	745						
Matériel de transport	750	755						
Autres immobilisations corporelles	760	765						
<b>TOTAL</b>	<b>770</b>	<b>775</b>						
				TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD				780
<b>II DÉFICITS REPORTABLES</b>								
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982						
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis						
Nombres d'opérations sur l'exercice		982 ter						
Déficits imputés		983						
Déficits reportables		984						
Déficits de l'exercice		960	4 815					
Total des déficits restant à reporter		970	4 815					
<b>III DIVERS</b>								
Primes et cotisations complémentaires facultatives						381		
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin						325		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite						327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *						380		
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS						326		
N° du centre de gestion agréé						388		
Montant de la TVA collectée						374		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397		

BAGE Experts-comptables Janvier 2025 - Etat préparatoire

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du code général des impôts)

⑤

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2033-E-SD 2025

Désignation de l'entreprise: ..... 13 HR .....		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le: ..01/07/2023. et clos le: .....31/12/2024		Données en nombre de mois   1   8	
<b>DÉCLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectif moyen du personnel * :		376	
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>			
<b>I - Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
<b>TOTAL 1</b>		106	
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	267
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Retrèvements sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
<b>TOTAL 2</b>		144	267
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée <sup>(1)</sup></b>			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	5 081
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
<b>TOTAL 3</b>		152	5 081
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		137	(4 814)
<b>V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	(4 814)
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	Effectifs au sens de la CVAE * 023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	/ / 160 / / / / / / / /
Date de cessation			/ / / / / / / /

SAGE Espaces-comptables Janvier 2025 - Etat préparatoire

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.  
\* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.



6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2025

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann III au C G I)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt  
[ ]

(1) Néant  \*

Exercice clos le 31122024

SIREN 9 7 7 5 0 4 1 0 9

Dénomination de l'entreprise 13 HR

Adresse (voie) 17 RUE DES CHAUMES

Code postal 89510 Ville ETIGNY

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905		TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]  
N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]  
Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]  
N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]  
Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]  
N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]  
Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]  
N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]  
Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) [ ] Nom de famille [ ] Prénom(s) [ ]  
Nom d'usage [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]  
Naissance: Date [ ] N° Département [ ] Commune [ ] Pays [ ]  
Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Titre (2) [ ] Nom de famille [ ] Prénom(s) [ ]  
Nom d'usage [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]  
Naissance: Date [ ] N° Département [ ] Commune [ ] Pays [ ]  
Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

BAQE Experts-comptables janvier 2025 Etat préparatoire.

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.



7

# FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2025

Formulaire obligatoire  
(art 38 de l'ann III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1) Néant  \*

N° de dépôt

Exercice clos le

SIREN

Dénomination de l'entreprise

Adresse (voie)

Code postal  Ville

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>	
Code Postal <input type="text"/> Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>	
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>	
Code Postal <input type="text"/> Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>	
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>	
Code Postal <input type="text"/> Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>	
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>	
Code Postal <input type="text"/> Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>	
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>	
Code Postal <input type="text"/> Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>	
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>	
Code Postal <input type="text"/> Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>	
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>	
Code Postal <input type="text"/> Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>	

SAGE Experts-comptables Janvier 2025 - Etat préparatoire.

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case  
\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

<b>2025</b>	<b>Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI</b>	<b>2464</b>
-------------	--	-------------

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

<b>I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice</b>		
<b>A- Règles de droit commun</b>		
Charges financières nettes de l'exercice	a	
EBITDA fiscal de l'exercice	b	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes): (c-1) – 75 % x (c-1)	(c-2)	
<b>B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé</b>		
Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f	
<b>C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation</b>		
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h	

<b>II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report</b>		
<b>A- Suivi des charges financières nettes en report</b>		
Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i	
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)	
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)	
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l	

<b>B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report</b>			
Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m		
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n		
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o		
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p		
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q		
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r		

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) – (f)  
 (2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE \_\_\_\_\_ ou exercice

Désignation de l'entreprise 13 HR

du 01/07/2023

Adresse 17 RUE DES CHAUMES 89510 ETIGNY

au 31/12/2024

**A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①**

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

**\*\* TOTAUX**

<b>B - AUTRES FRAIS</b>								10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)								
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement								
Total								

<b>C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :</b>			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice . 2024 . . . (total col.9 + total col.10) ⑩		- de l'exercice . 2024 . . ⑩	
- de l'exercice précédent ⑩		- de l'exercice précédent ⑩	
Nom et qualité du signataire		À ETIGNY _____, le <u>23/09/2025</u>	
		Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.







REPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2065-SD  
2025

Formulaire obligatoire  
(art 223 du Code général des impôts)  
Timbre à date de service

**IMPOT SUR LES SOCIETES**

Exercice ouvert le	01072023	et clos le	31122024	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

<b>A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE</b>					
Désignation de la société :			Adresse du siège social		
13 HR 17 RUE DES CHAUMES 89510 ETIGNY					
SIRET	9	7	7	5	0 4 1 0 9 0 0 0 1 7
Adresse du principal établissement :			Ancienne adresse en cas de changement		

<b>RÉGIME FISCAL DES GROUPES</b>					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :					
SIRET					

<b>B ACTIVITÉ</b>					
Activités exercées			Si vous avez changé d'activité, cochez la case		

<b>C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)</b>					
<b>1. Résultat fiscal</b>		Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	4 815
Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
<b>2. Plus-values</b>		PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %	
PV à long terme imposables à 15 %		Autres PV imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
<b>3. Abattements sur le bénéfice et exonérations</b>					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Autres dispositifs	
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octes A		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	
Bassins d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		Société d'investissement immobilier cotée	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			
<b>4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer :</b> dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)					

<b>D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)</b>					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					

<b>E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)</b>					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %					

<b>F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE</b>					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI	x	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé
					SAGE

**Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr**  
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil:		
FRANCOIS MITTLER & ASSOCIES 17 RUE DURANTIN 75018 PARIS			Tél: _____		
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:		
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné			Date	23092025	Lieu
			ETIGNY		
			Qualité et nom du signataire		
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné			Signature :		
Examen de conformité fiscale (ECF) Prestataire :					







**SAS 13 HR**  
**Au capital de 1 000 €.**  
**17 Rue des Chaumes**  
**89510 ETIGNY**  
**977 504 109 R.C.S SENS**

## **PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,  
Le 30 juin ,  
A Etigny  
A dix heures,

Les associés de SAS 13HR, société par action simplifiée au capital de 1 000 €, divisé en 1000 actions de 1 € se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, sur convocation de la direction faite par lettre recommandée en date du 15 juin 2025.

Sont présents :

- Monsieur Claude William KOCH, président et associé, possédant 500 actions
- Monsieur Edouard Jacques KOCH, directeur général et associé, possédant 500 actions

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Les associés présents possédant ainsi 500 actions chacun, soit plus de la moitié des actions sociales, l'assemblée générale ordinaire est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'assemblée est présidée par Monsieur Claude William KOCH, président de ladite société.

Le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### **ORDRE DU JOUR**

- Lecture du rapport de gestion établi par la direction,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et quitus à la direction,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- une copie de la lettre recommandée adressée à chaque associé et les récépissés postaux,
- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024,
- le rapport de gestion établi par la direction,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- les questions écrites adressées par les associés à la direction et la réponse de la direction,
- le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce établis par la gérance. Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :



### **PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

### **DEUXIEME RESOLUTION**

Les associés après avoir constaté que les comptes font apparaître un déficit de **4 815€** décident de l'affecter de la manière suivante :

- Pour **4 815€** au compte « **Report à nouveau** ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

*L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le dirigeant et les associés ou leurs mandataires.

Monsieur Claude William KOCH  
Président et associé

Monsieur Edouard Jacques KOCH  
Directeur général et associé



